



Depuis le 1^{er} mars, en cas d'arrêt-maladie ordinaire, en plus du prélèvement du jour de carence, les travailleurs de la fonction publique sont désormais rémunérés à hauteur de 90% du traitement indiciaire et de la NBI contre 100% auparavant.

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou est une attaque de plus contre nos conditions de vie et de travail et vient s'ajouter au blocage des salaires.

Alors que les arrêts de travail augmentent en raison de la dégradation continue des conditions de travail et du sous-effectif permanent, cette décision est inacceptable.

Ainsi, en signant cette pétition, nous revendiquons :

- **Le maintien de la rémunération à 100% en cas de congé pour maladie ordinaire**
- **L'abrogation du jour de carence**

Comme d'autres collectivités l'ont déjà fait, et comme le préconise le président du Conseil Supérieur de la fonction publique territoriale, nous demandons au Maire-Président de faire délibérer le conseil municipal et le conseil communautaire pour maintenir la rémunération à 100% en cas d'arrêt-maladie

A NOUS RENVOYER OU A DONNER A UN DELEGUE DE L'INTERSYNDICALE

NOM PRÉNOM	DIRECTION	SIGNATURE

NOM PRÉNOM	DIRECTION	SIGNATURE